
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du jeudi 15 janvier 2026

Date de publication : 19/01/26



L'an deux mil vingt-six le quinze janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 9 janvier 2026, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Jean-François RENOUX, Vice-Président délégué, Laurent BALOGÉ, Régis BILLEROT, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD

Excusés et Pouvoirs : Daniel JOLLIT, Président, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Jean-Luc BARBIER, Véronique COTILLON, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX-PHILIPPE, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Régis BILLEROT



Délibération N° 07-01-2026

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – SAD HVS – SIGNATURE DE L'ANNEXE A LA CONVENTION CADRE CRT CONCERNANT L'INTERVENTION DU SAD HAUT VAL DE SEVRE

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'un Centre de Ressources Territorial a été créé depuis 2023 en collaboration entre l'Ehpad Le Cèdre Bleu (centre hospitalier de Niort) et l'Ehpad Les Rives de Sèvre (CIAS Haut Val de Sèvre).

Ce CRT a pour objet de développer une offre d'accompagnement renforcé à domicile en facilitant les parcours de santé des personnes du domicile et en apportant un appui aux professionnels en charge de l'accompagnement.

L'objet de cette convention est de définir le rôle du SAD Haut Val de Sèvre dans le cadre du CRT :

- Pour les volets 1 et les volets 2,
 - o Le repérage de fragilités auprès des bénéficiaires des services du SAD, pour orientation vers le CRT, avec accord des personnes concernées.
 - o L'objectif est de permettre en complémentarité des prestations du SAD qui pourraient bénéficier d'un accompagnement adapté à leurs besoins en volet 1 ou 2.
 - o L'organisation de transports pour des prises en charge médicales ou des activités au bénéfice des personnes admises dans le CRT par une prestation pour le CRT (professionnels et véhicules).
- Pour le volet 1, organisation de la participation de ses professionnels aux actions de formations / sensibilisations et de partages de bonnes pratiques organisées par le CRT.
- Pour le volet 2, participation à la mise en œuvre de l'accompagnement renforcé à la vie quotidienne, au vu du plan d'accompagnement arrêté par le CRT, sur sollicitation du CRT.

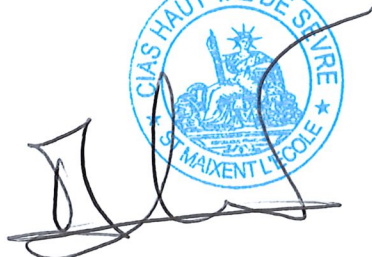
La convention définit les conditions financières sur la base suivante :

- 33,70 €/h pour le coût des agents ;
- 0,70 €/km pour le forfait déplacement avec les véhicules du CIAS.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **VALIDE** la signature de l'annexe à la convention cadre du CRT pour 2026 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

La Vice-Présidente,
Marie NAUDIN



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. NAUDIN', written over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'CIAS HAUT VAL DE SEVRE' at the top and 'MAIXENT L'ECOLE' at the bottom, with a central emblem.

Le secrétaire de séance,
Régis BILLEROT



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. BILLEROT', written in a stylized, cursive manner.